

vile, il n'existeroit pas même une famille ; le monde morale ne feroit qu'un chaos, & tous les traits de la providence qui l'a créé & qui le gouverne, auroient disparu. L'auteur réfute supérieurement tout ce que le jargon de l'assemblée-nationale a tant réflâssi sur les *droits naturels*, sur la parfaite égalité, sur la *liberté essentielle & inaliénable*, &c.

„ L'on foutient que l'homme a des *droits*  
 „ *naturels*, nous n'en disconvenons pas ;  
 „ mais si l'on comprenoit l'énergie de ce  
 „ terme, l'on avoueroit qu'il a aussi des  
 „ *devoirs naturels*. *Droits & devoirs* sont  
 „ corrélatifs ; ce que je dois à un autre est  
 „ son droit, & ce qu'il me doit est le mien ;  
 „ Dieu n'établit jamais l'un sans l'autre, &  
 „ c'est en cela que consiste la justice & l'é-  
 „ galité morale qu'il a mise entre les hom-  
 „ mes. Si l'homme, devenu son maître par  
 „ l'exercice de sa raison, ne devoit rien à  
 „ personne, personne aussi ne lui devoit  
 „ rien ; dans ce cas nous voudrions savoir  
 „ quels seroient ses droits. Il lui est aussi  
 „ impossible de se donner un droit naturel,  
 „ que de s'imposer à lui-même un devoir  
 „ naturel ; rien n'est censé *naturel* que ce  
 „ qui vient de l'auteur de la nature. Puisque  
 „ tout droit est un bien pour l'homme, tout  
 „ devoir est donc aussi un bien, puisqu'il  
 „ lui donne un droit ; ainsi la prétendue li-  
 „ berté naturelle, prise pour l'affranchisse-  
 „ ment de tout devoir, seroit pour l'homme  
 „ le plus grand de tous les maux, puis-  
 „ qu'elle anéantiroit tous ses droits. A Dieu  
 „ ne plaise qu'il ait reçu de la nature un  
 „ si funeste présent ! D'ailleurs nous ne